



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ANCIEN CENTRE DE LOISIRS À LA M.J.C. POUR L'ÉTÉ 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

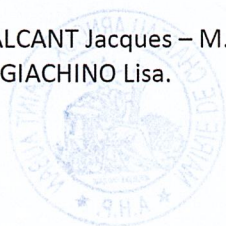
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA
Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

ABSENTS EXCUSES :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy –
Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Juin 2025.
Délibération N° DM_20250626N062

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ANCIEN CENTRE DE LOISIRS À LA M.J.C. POUR L'ÉTÉ 2025

Monsieur Bernard JULLIEN, 5^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que, suite à la fermeture de la Maison des Associations durant l'été 2025 pour travaux, la M.J.C. a demandé la mise à disposition du bâtiment de l'ancien centre de loisirs, actuellement non occupé, cadastré AR 139 – 199 et situé 1 avenue des Écoles à SAINT-AUBAN durant cette période.

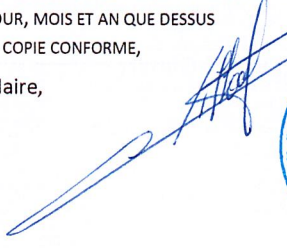
Il fait savoir que cela leur permettra de pouvoir assurer l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans et de pouvoir continuer toutes leurs activités estivales.

Un débat s'instaure, Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- de valider les termes de la convention de mise à disposition du bâtiment de l'ancien centre de loisirs situé 1 avenue des écoles à SAINT-AUBAN,
- et, dans l'affirmative, de l'autoriser à la signer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de de l'ancien centre de loisirs situé 1 avenue écoles à SAINT-AUBAN (04600),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PUBLIEE LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 3-6	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
--	---